



# Ville de Port-La Nouvelle

Port-La Nouvelle, le 22 mai 2026.

Le Maire

**A l'attention de Mesdames et Messieurs les  
Conseillers Municipaux**

Direction Générale des Services

☎ 04 68 40 30 31

[dgs@mairiepln.com](mailto:dgs@mairiepln.com)

N/Réf : HM/EL/LP-2026-017

Objet : Elections sénatoriales Conseil Municipal du 05 juin 2026.

Madame, Monsieur,

Conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, j'ai l'honneur de vous convier à la prochaine séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**05 juin 2026,**

**à 09 h 00**

**Salle du Conseil Municipal.**

Par ailleurs, je vous prie de trouver ci-joint pour notification l'arrêté préfectoral n° DLC-BELPAG-11-2026-0095 en date du 20 mai 2026 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner ou à élire pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Restant, ainsi que les services de Monsieur le Directeur Général des Services, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en ma sincère considération.



**Henri MARTIN,  
Maire de Port-La Nouvelle.  
Premier Vice-Président du Grand Narbonne.**

P.J. : arrêté préfectoral n° DLC-BELPAG-11-2026-0095

Hôtel de Ville

Place du 21 juillet 1844 - B.P. 59

11210 Port-La Nouvelle

04 68 40 30 40 - portlanouvelle.fr